

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****Du jeudi 28 novembre 2019 à 20h00**

Présents : Isabelle TISSOT, Michel MAIRE, Gilbert CERUTTI, Yann ROTA, Michel REYNAUD, Céline COLAS, Pascal GAROFALO, Yann PATULA

Excusés : Nicolas PETITJEAN, Séverine FAIVRE

Mme Isabelle TISSOT est élue secrétaire de séance.

**Compte-rendu :**

Le compte-rendu du 23 septembre 2019 est lu et adopté à l'unanimité.

**Demande dégrèvement facture eau 2019 :**

Mme Varela Elsa a vu sa consommation augmenter entre 2018 et 2019 alors que sa situation familiale n'a pas changé.

Elle demande à ce que le fonctionnement du compteur soit vérifié ce qui a été fait : aucune fuite n'est constatée car le compteur ne tourne pas quand rien n'est ouvert.

Le conseil décide néanmoins de changer le compteur et de refaire une situation au prochain relevé d'eau.

**Sidec : mission eau**

Depuis de nombreuses années, le Sidec travaillait avec la société AX'eau pour la recherche de fuites ainsi que la société 2PA pour le nettoyage des réservoirs d'eau. Le sidec ne renouvelle pas ces contrats avec ces sociétés ni avec d'autres d'ailleurs.

Le conseil va demander des devis pour la recherche de fuites et le nettoyage des réservoirs à la société Sogedo ainsi qu'aux deux sociétés précédemment citées.

**Assainissement collectif :**

Notre assainissement collectif est unitaire c'est-à-dire qu'il récupère les eaux pluviales et les eaux usées sur le même réseau à l'exception du lotissement qui est en séparatif.

En 2020, nous ferons un bilan 24 heures.

Il faudra penser à refaire une étude baryométrique des boues dans 2 ou 3 ans afin de savoir si on pourra épandre les boues de la lagune après curage.

Lors du dernier conseil, la commune avait délibéré pour laisser la taxe d'assainissement à 0.80 € HT/m<sup>3</sup> pour la facturation 2019. Elle réitère cette décision pour la facturation 2020.

**Décisions modificatives 2019 :**

Sur le budget eau, une facture a été payée deux fois et même si elle a été remboursée, le chapitre 11 va être en dépassement.

+ 1000 au 604/011

+ 2000 € au 61523/011

+ 1000 € au 6378/011

-4000 € au 6618/66

Sur le budget lotissement afin de pouvoir passer des écritures d'ordre :

+ 49356 € en dépenses de fonctionnement au 605/011

+ 49356 € en recettes de fonctionnement au 7133/042

+ 49356 € en dépenses d'investissement au 3351/041

+ 49356 € en recettes d'investissement au 1641/16

Sur le budget commune,

+ 500 € au 10226/10

-500 € au 2181/21

+ 5000 € au 6554/65

-5000 € au 668/66

**Vote des crédits d'investissement avant le BP 2020-budget commune**

Afin de pouvoir mandater d'éventuelles dépenses d'investissement sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et ce avant le vote des budgets primitifs, le maire propose de voter le quart des sommes inscrites au budget 2019 soit

libellé	BP 2019	Quart des crédits
Chapitre 20	3000 €	750 €
Chapitre 21	46324.61 €	11581.15 €

**Lotissement :**

Suite au courrier de M. Pain sur des problèmes d'évacuation des eaux consécutifs à la création du nouveau lotissement, la commune décide de demander un devis pour goudronner et finaliser la partie comprise entre le lotissement et la parcelle de M. Pain.

Un devis de la société Guenuchot s'élève à 3380 € HT.

Le conseil le valide à l'unanimité.

Le branchement du transformateur va se faire courant décembre 2019.

**Location garage aux charmilles :**

M. Pothier demande pour louer le garage des charmilles à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. La location s'élève à 50 euros par mois.

Le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

**Indemnités du trésorier**

Considérant que M. Guillerey, étant trésorier par intérim à la Trésorerie de Moirans en Montagne et trésorier titulaire à la Trésorerie d'Arinthod, a accepté d'exercer les prestations relevant de l'assistance et du conseil en matière comptable, financière et juridique pour la commune de Meussia, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui verser :

les 100 % de l'indemnité précitée due au trésorier intérimaire de la collectivité, pour la durée de ses fonctions (365 jours) pour l'année 2019 soit 390.06 € bruts et de lui attribuer l'indemnité de confection de documents budgétaires pour 30.49 € bruts.

**Appartement école :**

Mme Malfroy Christine loue l'appartement au-dessus de l'école pour un montant de 500 euros de loyer et 50 euros de charges de chauffage depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Taxe d'aménagement :**

La commune a la possibilité comme tous les ans de modifier la taxe d'aménagement. Elle est aujourd'hui de 3 %.

Le conseil municipal ne souhaite pas la modifier pour l'année 2020 et ce à l'unanimité.

### **RGPD :**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce la responsabilité des organismes qui doivent assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Le SIDEC propose d'accompagner les collectivités pour se mettre en conformité avec le RGPD.

Protéger son environnement de travail est une nécessité pour les collectivités jurassiennes. Plus précisément il s'agit de permettre à chacun d'accéder aux informations dont il a besoin. Cela concerne, bien entendu, les élus, les membres des directions, les secrétaires de Mairie, les agents en général et aussi les citoyens. Pour cela, il est nécessaire d'en assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité.

Dans ce cadre, le SIDEC propose un service, qui a pour objectif de mettre en œuvre les meilleures solutions en matière de filtrage, d'analyse de flux, d'anti-virus ...

Nous demandons au SIDEC de nous chiffrer ces services.

### **Pacte Financier et Fiscal :**

Pour faire suite à la mise en place de Pacte Financier et fiscal en 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la convention de ce pacte.

Elle approuve la baisse potentielle de fiscalité pour la commune de Meussia avec la prise en charge par la communauté de communes Jura Sud d'un montant de 7690 € pour le FPIC et le versement d'un fonds de concours à hauteur de 19284 €.

### **Questions diverses :**

- L'entreprise Millet demande si la commune peut lui déneiger et saler la cour de l'usine gratuitement en échange du stationnement du bus pour le ramassage scolaire. Ok pour tout le monde
- L'école privée de S Joseph à Moirans demande à la commune de participer financièrement pour 2 enfants de la commune scolarisés dans son établissement. Le conseil va se renseigner sur la loi qui s'applique dans ce cas.
- 
- M. Springfield demande à ce que la table située sur l'aire de convivialité au lotissement « en mal pommier » soit changée de place afin de ne pas subir de nuisances diverses. Elle sera déplacée vers le plateau sportif.
- 
- Mme Chapelan Nicole note qu'il y a à nouveau des chats errants et demande une aide financière à la commune. Le conseil rappelle qu'il est interdit par un arrêté de nourrir les chats errants et qu'un effort financier a été fait lors d'une campagne de stérilisation. La commune ne souhaite donc pas donner suite et propose à Mme Chapelan de se rapprocher de sociétés protectrices des animaux.
- Une étude est lancée pour l'aménagement de la circulation et la sécurité dans le village avec le cabinet ABCD. Une 1<sup>ère</sup> réunion est prévue courant janvier 2020.
- Le 6/12/2019, marché de Noël organisé par le sou des écoles sur la place et le 14/12 soirée des marrons organisée par la municipalité
- Vendredi 29/11/19 à 18h30, accueil des nouveaux habitants arrivés en 2018 et 2019.
- Concert de l'Automne Musical le 8/12/2019 à l'église de Meussia.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,  
Pascal GAROFALO